



Étaient présents : G.BELIN – P.VABRE – L.PLASSIARD -
S.BARRAT – S.CHARNELET – B.PELPAIRE - RM.FELIU
S.ZURITA

Procuration : M.MEYNIER à S.CHARNELET

Absente : L.MOLINA

Secrétaire de séance : S. BARRAT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23/03/2017

À l'unanimité des présents et représentés le procès-verbal de la séance du 23/03/2017 a été adopté.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU DÉLÉGUÉ

Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017,

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints et délégué en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

RÉGIE MUNICIPALE – ACTUALISATION DE LA RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE LA COMMUNE

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide d'actualiser la Régie de recettes et d'avances de la commune du TRIADOU pour l'encaissement et le paiement des produits suivants :

- Location de la Salle polyvalente
- Location de la Salle de la Clastre
- Encaissement des photocopies et reproduction de documents administratifs
- Encaissement des participations aux diverses manifestations organisées par la commune
- Paiements de petites fournitures et alimentations diverses

Un compte au Fonds du Trésor sera ouvert pour l'encaissement de la régie de recettes,

Régie Municipale – Tarifs appliqués par la Régie de recettes

Après avoir délibéré sur les nouvelles dispositions de la Régie de recettes et d'avances de la commune, A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

| | |
|------------------------------|---|
| Location Salle Polyvalente | Habitants : 150 € (Intérieur et extérieur) Associations extérieures au village : 150 € (Intérieur et extérieur) Location de l'extérieur : 50 € Caution : 1500€ |
| Location Salle de la Clastre | Habitants : 150 € Associations extérieures au village : 150 € Caution 1500 € |
| Photocopies / reproductions | A4 : 0.18 € N/B 0.70 € couleur A4 R/V : 0.36€ N/B 1.40 € couleur A3 : 0.36€ N/B 1.40 € couleur A3 R/V : 0.72 € N/B 2.80 € couleur Extrait plan cadastral : 0.18 € N/B en A4 CDROM urbanisme : 1.80 € |
| Repas manifestations | 13 € (gratuit – de 10 ans) |

Subvention complémentaire à l'Assosquipic

Le Conseil Municipal avec 1 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas attribuer un complément de subvention à l'association l'Assosquipic.

Mise en place du RIFSEEP

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'instaurer le RIFSEEP applicable au cadre d'emploi de la filière technique : adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux, et en détermine les critères d'attribution.

Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et décide d'en faire une présentation publique.

Octroi d'une gratification de stage à Guilhem BENOIT

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'octroyer une gratification au stagiaire.

QUESTIONS DIVERSES

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Gérard BELIN

